

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 28 février 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit du mois de février
DEPARTEMENT du CANTAL			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	22	
Date de la convocation : 09 février 2024			
Date d'affichage : 09 février 2024			
Vote : Pour : 22			
Contre : 0			
Abstention : 0			
			Présents : Gilbert CROS, Robert PISSAVY, Dimitri OCTAVIE, Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Béatrice THOMAS, Véronique BOREL, Pierre JUILLARD, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Flore COUTURE.
			Présents par procuration : Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Annie COUDERC donne pouvoir à Jean BOUCHER, Eric TUPHE donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Françoise ALRIQ donne pouvoir à Pierre JUILLARD, Christian GRAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND.
			Absent : Alain BARRES.
			Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Sécurisation de la toiture du gymnase

Demande de subvention FOND CANTAL SOLIDAIRE 2024 - CONFIRMATION

La Ville de Murat connaît une forte dynamique sportive depuis quelques années et son gymnase est structurant pour le territoire au-delà des frontières communales : utilisé de 8h à 22h30 du lundi au dimanche sans interruption pour les associations et les scolaires. De plus le Hand-Ball Club Muratais s'apprête la saison prochaine à monter avec son équipe féminine en catégorie Nationale 3.

La structure est donc largement utilisée et essentielle pour l'accès au sport sur le territoire mais très vieillissante. LA TOITURE en bac acier a le même jour fait connaître de nombreuses brisures liées au première neige et fontes et provoquant ainsi de nombreuses fuites à l'intérieur de la structure.

Il est donc essentiel de réussir à traiter ce problème pour le territoire SPORTIVE pour tous au-delà des seuls habitants de la commune.

RF Préfecture du Cantal
Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 05/03/2024 015-200071702-DE_014_2024-DE

TIQUE

La Ville souhaite donc réaliser les travaux suivants : mise en ETANCHEITE DE LA TOITURE avec l'application d'un revêtement de laine de roche d'épaisseur de 50mm permettant aussi un meilleur classement au feu et une meilleure isolation comme c'est déjà le cas sur nos vestiaires et notre piscine.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT	SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT	STATUT
Travaux mise en étanchéité de la toiture (entreprise ETTIC)	89 454,31 €	FOND CANTAL SOLIDAIRE	17%	15 000,00 €	Demande
		CONSEIL REGIONAL	12%	10 591,00 €	Acquis
		AGENCE NATIONALE DU SPORT	11%	10 000,00 €	Acquis
		DETR 2024	20%	17 890,86 €	Demande
		DSIL 2024	20%	17 890,86 €	Demande
TOTAL HT	89 454,31 €	TOTAL	79,8%	71 372,72 €	
TOTAL TTC	107 345,17 €				

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **CONFIRME LA DEMANDE** de subvention de 15 000,00 € auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cantal au titre du Fonds Cantal Solidaire 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF

Préfecture du Cantal

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 05/03/2024

015-200071702-DE_014_2024-DE